

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU****SEANCE du 17 février 2020**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
10	15	13

Date de la convocation
10 février 2020

Date d'affichage
10 février 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 17 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1^{ère} étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mouglin
Mrs. Conrad, Crepin, Harmand, Lepers

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs. Chalmey, Schmitt, Duhaut, Garnessus

Procuration : M Chalmey à Mme Baros ; Mme Villeneuve à Mme Robic ;
M. Duhaut à M. Conrad

Secrétaire de séance : Corinne Robic

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

05 MARS 2020

- Service Courrier -

Délibération n° 2020-03**Demande de subvention « plan paysage » au Grand Belfort**

Notre commune souhaite poursuivre et développer ses équipements en matière de cheminements piétons.

Ainsi, nos différentes demandes précédentes ont trouvé écho auprès du « plan paysage » du Grand Belfort, en subventionnant jusqu'à 50 % ces infrastructures.

Aussi, notre commune a le projet de relier l'actuel sentier pédagogique à la nouvelle passerelle desservant la motte châtelaine par un nouveau sentier dénommé « sentier du Château ».

La société BTT a été sollicitée pour une étude tarifaire et cette dernière sera annexée à cette demande de subvention.

Une convention devra être réalisée avec l'ensemble des propriétaires riverains même si la commune dispose d'accords de principe oraux.



Sentier du Château (en jaune)

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad



Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad



PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

05 MARS 2020

- Service Courrier -

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
10	15	13

Date de la convocation
10 février 2020

Date d'affichage
10 février 2020

SEANCE du 17 février 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 17 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1^{ère} étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mouglin
Mrs. Conrad, Crepin, Harmand, Lepers

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs. Chalmey, Schmitt, Duhaut, Garnessus

Procuration : M Chalmey à Mme Baros ; Mme Villeneuve à Mme Robic ;
M. Duhaut à M. Conrad

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-04

Mandater la SODEB pour études et aménagements stratégiques terrain Frossard

La commune a émis la volonté d'acquérir le terrain dit « Frossard », nom de la famille propriétaire actuelle de ce dernier.

Pour rappel, ce terrain est juxtaposé à l'actuel cabinet médical d'où l'intérêt éminemment stratégique de cet emplacement pour notre commune notamment en vue d'y étoffer ses services à la population.

M. le Maire est actuellement en cours de négociation avec la famille sur le prix d'achat de ce terrain.

Dans l'attente d'une finalisation de la transaction, M. le Maire propose de prendre l'attache des services de la SODEB qui possèdent l'expertise et les compétences pour optimiser au mieux tout le potentiel de cette parcelle.

Rappelons également que l'outil SODEB est à la disposition des communes du Territoire de Belfort.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 24/02/20

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

05 MARS 2020

- Service Courrier -

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
10	15	13

Date de la convocation
10 février 2020

Date d'affichage
10 février 2020

SEANCE du 17 février 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 17 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1^{ère} étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mouglin
Mrs. Conrad, Crepin, Harmand, Lepers

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs. Chalmey, Schmitt, Duhaut, Garessus

Procuration : M Chalmey à Mme Baros ; Mme Villeneuve à Mme Robic ;
M. Duhaut à M. Conrad

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-05

Mise à disposition de terrain sylvicole avec le Département pour expérimentation de nouvelles essences (sécheresse...)

M. le Maire présente le dossier relatif à l'expérimentation proposée par le CD 90. Le Département du Territoire de Belfort sollicite - dans le cadre de sa politique environnementale - une mise à disposition de parcelles communales pour expérimenter des essences nouvelles de végétaux. Il conviendra d'étudier le comportement de ces nouvelles essences dans le biotop terfortain pour en déterminer son adéquation ou non des espèces ainsi expérimentées.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 24102120
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 24102120
Le Maire, Laurent Conrad

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

05 MARS 2020

- Service Courrier -

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

SEANCE du 17 février 2020

Atfèrents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
10	15	13

L'an deux mil vingt et le lundi 17 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1^{ère} étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Date de la convocation
10 février 2020

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mouglin
Mrs. Conrad, Crepin, Harmand, Lepers

Date d'affichage
10 février 2020

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs. Chalmey, Schmitt, Duhaut, Garessus

Procuration : M Chalmey à Mme Baros ; Mme Villeneuve à Mme Robic ;
M. Duhaut à M. Conrad

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

Secrétaire de séance : Corinne Robic

05 MARS 2020

Délibération n° 2020-06

- Service Courrier -

Ajout d'un tarif pour l'accueil périscolaire

Un nouveau tarif a été ajouté pour l'accueil périscolaire. Il s'agit de l'accueil le midi sans repas.

Conformément aux délibérations des communes de l'entente, les tarifs en vigueur pour l'année 2018-2019 sont les suivants :

	Tarifs en euros pour les communes de Novillard, Montreux-Château, Cunelières, Petit-Croix, Fontenelle	Tarifs en euros Bretagne	Tarifs en euros communes extérieures à l'entente sans participation des communes(1)
Périscolaire	Heure périscolaire (matin : de 7h30 à 8h15 ou soir : 16h15 à 18h30)	2€	2.€
	Repas + périscolaire midi	5.80 €	5.80 €
	Heure périscolaire midi (sans repas)	2€	2€
	Repas seul non consommé	4 €	4 €
Extrascolaire du mercredi	Mercredi : de 7h30 à 8h30	2€	2.60 €
	Mercredi matin : 8h30-12h30	5 €	7,50 €
	Mercredi après-midi : 14h-18h	5 €	7,50 €
	Mercredi journée (8h30 à 18h) avec repas	15,80 €	20,80 €
	Mercredi journée (8h30 à 18h) sans repas	12 €	17 €
	Repas adulte (animateur)	4.00 €	4.00 €

Extrascolaire vacances	Journée extra-scolaire (8h00 à 18h), repas compris	15,80 €	20,80 €	27€
	Forfait semaine (vacances : 5 jours), repas compris	75 €	100 €	135€
	Journée extra-scolaire (8h00 à 18h), hors repas (2)	12 €	17€	20€
	Forfait semaine (vacances : 5 jours), hors repas	60 €	85 €	100 €
	Repas adulte (animateur)	4 €	4.€	4 €

(1) Le nombre d'enfants hors entente intercommunale, devenant de plus en plus important, les frais de structure doivent être financés en partie, par les communes ou les parents.

(2) Sous réserve de contraintes médicales (allergies alimentaires.)

Le barème de l'accueil périscolaire et extrascolaire sera également fonction de l'application du quotient familial tel que calculé par la Caisse d'Allocations Familiales :

→ Une réduction de 50% pour un quotient familial inférieur à 470€

→ Une réduction de 20% pour un quotient familial compris entre 471 et 730€

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad



PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

05 MARS 2020

- Service Courrier -

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
10	15	13

Date de la convocation
10 février 2020

Date d'affichage
10 février 2020

SEANCE du 17 février 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 17 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Assemblées 1^{ère} étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes. Robic, Garniaux, Baros, Beluche, Matthieu, Mougin
Mrs. Conrad, Crepin, Harmand, Lepers

Absents excusés : Mme Villeneuve,
Mrs. Chalmey, Schmitt, Duhaut, Garessus

Procuration : M Chalmey à Mme Baros ; Mme Villeneuve à Mme Robic ;
M. Duhaut à M. Conrad

Secrétaire de séance : Corinne Robic

Délibération n° 2020-07

Convention de prêt à titre individuel de matériel pédagogique

L'académie de Besançon nous a fait parvenir une convention de prêt à titre individuel de matériel pédagogique adapté utilisable uniquement en milieu scolaire.

Cette présente convention détermine les conditions de prêt et d'utilisation de matériel acquis par l'Education Nationale au bénéfice d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire.

Celle-ci est établie pour la durée de l'année scolaire en cours.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 24/02/20
Le Maire, Laurent Conrad



PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

05 MARS 2020

- Service Courrier -

